AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5148
FR0000120628-FS1353

25 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AXA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 25 novembre 2020, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 novembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société AXA, et détenir 119 763 010 actions AXA représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,21% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AXA sur le marché.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 417 778 069 actions représentant 2 846 883 933 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.